



**territoire
d'énergie**
CÔTE-D'OR

Notice explicative Budgets Primitifs SICECO 2020

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le Syndicat ; elle est disponible sur le site internet du SICECO.

Le budget primitif est un document « prévisionnel » qui retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues pour l'exercice à venir. Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité.

La présente note abordera par section et par chapitre les éléments principaux de la gestion comptable envisagée pour l'exercice 2020. Il convient de préciser que le budget primitif a été réalisé au regard des orientations définies par le Comité Syndical dans le cadre du débat d'orientation budgétaire.

I SECTION DE FONCTIONNEMENT :

A. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Le montant total des crédits ouverts dans le budget primitif au titre de l'exercice 2020 est de 10 404 175 € (10 827 350 € en 2019).

➤ *Chapitre 011 Charges à caractère général (2 698 250 €) :*

Cette ligne budgétaire comprend l'ensemble des dépenses liées au fonctionnement du bâtiment du SICECO (fluides, maintenance...), les contrôles de conformité de l'éclairage public, toutes les études non suivies de travaux, les diagnostics énergétiques du patrimoine bâti des adhérents...

Au sein de ce chapitre certains les principaux écarts par rapports aux crédits ouverts en 2019 sont les suivants :

- Article 611 : la diminution de crédits s'explique par la réalisation en 2019 d'une grande campagne de détection de réseaux qui n'a pas à être reconduite en 2020.

- Article 61558 : les frais de maintenance bureautique informatique sont revus à la hausse notamment en raison de l'acquisition d'un logiciel métier destiné à la prospective financière et d'un audit pour l'optimisation du logiciel Syndelec.
- Article 617 : l'exercice 2020 fera l'objet du lancement de nombreuses études liées à la transition énergétique notamment sur les PCAET, l'autoconsommation, l'étude et l'organisation de la compétence communications électroniques.

➤ **Chapitre 012 Les charges de personnel (2 140 000 €) :**

Ce chapitre prévoit une hausse de 216 000 € par rapport à 2019.

Cette ligne budgétaire comprend l'ensemble des dépenses brutes liées à la masse salariale du personnel affecté au SICECO.

La hausse des dépenses de personnel par rapport à 2019 s'explique par

- **La prise en compte en 2020 d'éléments réglementaires :**

- Poursuite de la mise en œuvre de l'accord national sur les Parcours Professionnels, les Carrières et les Rémunérations (PPCR) pour les agents de catégorie A et C ;
- Glissement Vieillesse Technicité (GVT) prenant en considération la hausse de la masse salariale du fait des avancements d'échelons et de grades, ou de la promotion interne ;
- Hausse de 2.49% de la cotisation salariale retraite des fonctionnaires (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales) prévue dans le décret du 2014-1531 du 17 décembre 2014 qui fait suite aux différentes réformes des retraites ;
- Mise en place du RIFSEEP pour les agents de catégorie A et B de la filière technique (Décrets d'application en attente de parution) ;
- Réforme de la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leur personnel pour favoriser la couverture sociale complémentaire des agents publics (Décrets d'application en attente de parution).

- **L'évolution prévisionnelle des effectifs au regard des orientations prises dans le DOB:**

Poste	2020
Econome en flux programme ACTEE	1 ETP
Conseiller en énergie partagée	1 ETP
Agents service affaires générales- finances-ressources humaines	2 ETP
Responsable administratif et financier SEML	1 ETP
Chargé de projet bois-énergie (60%) et développement des ENR (40%)	1 ETP
Coût annuel prévisionnel en €	190 000

En ce qui concerne l'exercice 2020, le recrutement de l'économe en flux s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du programme ACTEE visant à développer des opérations de rénovation du bâti conjointes entre les 8 syndicats régionaux et pour lequel le SICECO a été désigné chef de file (ce poste bénéficie d'un subventionnement de 80% pendant 1 an et demi).

Le recrutement du conseiller en économie partagée est lié au partenariat avec l'ADEME et bénéficie d'un subventionnement plafonné à 24 000 € pendant trois ans.

L'embauche de 2 ETP pour le service affaires générales-finances-ressources humaines découle quant à lui à la réorganisation du service dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie 2020-2025 du syndicat et à la prise en compte des observations de la chambre régionale des comptes. Le recrutement de ces agents permettra au service de retrouver son niveau d'effectifs de 2016 et de répondre aux remarques de la CRC notamment au niveau de la qualité de l'information financière (débat d'orientation budgétaire, prospective pluriannuelle, suivi des engagements et des réalisations budgétaires...).

En ce qui concerne la SEML et sous réserve de validation du plan d'affaires actualisé par le conseil d'administration, il est projeté le recrutement d'un chargé de développement bois-énergie et développement des ENR. Ces secondes missions seraient orientées plus particulièrement sur des projets qui auront vocation à être portés par la SEML, une refacturation du salaire de cet agent à la SEML est prévue à hauteur de 40%.

En outre, au regard de l'augmentation du volume d'activité de la SEML et des enjeux juridiques et financiers, il est prévu de recruter un responsable administratif et financier afin qu'une personne dédiée soit affectée à la gestion du fonctionnement et de la conduite des projets de la société. Cela libèrerait en outre du temps aux agents du SICECO qui assument aujourd'hui ces missions et qui pourront être redéployés sur des missions internes au SICECO.

Compte tenu des délais nécessaires à la validation du nouveau plan d'affaires, le recrutement des agents qui travailleraient pour la SEML est prévu pour le second semestre 2020.

➤ *Chapitre 014 Les atténuations de produits (1 320 000 €) :*

Cette ligne budgétaire comprend le reversement de la TCCFE du SICECO aux communes dites « urbaines ».

➤ *Chapitre 65 Les autres charges de gestion courante (577 850 €) :*

Cette ligne budgétaire comprend notamment le reversement de la RODP aux communes sur le réseau électrique, les indemnités des élus, les subventions aux associations (10 000 € devraient être versés à Electriciens Sans Frontières et 10 000 € devraient être versés à Bourgogne Energies Renouvelables).

➤ **Chapitre 66 Les charges financières (31 000 €) :**

La hausse de l'enveloppe s'explique par la souscription éventuelle d'un emprunt de 2 000 000 € au second semestre 2020.

➤ **Chapitre 67 Charges exceptionnelles (161 000 €) :**

Cette ligne budgétaire comprend notamment les charges exceptionnelles ainsi que le reversement des CEE aux communes.

- Article 678 : ce compte regroupe notamment les reversements des ventes de CEE aux communes. L'exercice 2019 a été marqué par l'opération relative aux CEE TEPCV qui ne sera pas reconduite en 2020.

B. RECETTES FONCTIONNEMENT

Le montant total des crédits ouverts dans le budget primitif au titre de l'exercice 2020 est de 10 404 175 € (10 827 350 € en 2019).

➤ **Chapitre 70 Produits des services du domaine et ventes diverses (420 175 €) :**

Ce chapitre budgétaire comprend la perception des redevances perçues sur le domaine public communal, les locations de fourreaux à Orange ainsi que la refacturation des moyens mis à disposition de la SEML par le SICECO qui ont été revus à la hausse pour l'exercice 2020 (Il convient de préciser que les montants refacturés par le SICECO font l'objet d'une validation par le Conseil d'Administration de la SEML).

➤ **Chapitre 73 Impôts et taxes (6 200 000 €) :**

Ce chapitre budgétaire comprend la perception de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité par le Syndicat.

➤ **Chapitre 74 Dotations, subventions et participations (1 136 000) :**

Ce chapitre budgétaire comprend la perception des participations des communes et EPCI pour les sinistres et la maintenance de l'éclairage public et de la signalisation tricolore ainsi que les diagnostics énergétiques du patrimoine bâti, également les participations des EPCI pour les PCAET, Plans Climat Air-Energie-Climat.

- Article 74745 : ce compte regroupe notamment subventions de l'ADEME pour les études chaufferie bois dont les dossiers ont été décalés en 2020 (ex : subvention ADEME pour les études de chaufferies bois).

➤ *Chapitre 75 Autres produits de gestion courante (1 901 000 €) :*

Cette ligne budgétaire comprend la perception des redevances versées par les fermiers et concessionnaires ainsi que le versement de la redevance financière liée à la convention de partenariat avec ENEDIS.

➤ *Chapitre 77 Produits exceptionnels (430 000 €) :*

Cette ligne budgétaire comprend les produits exceptionnels avec notamment les ventes de CEE ainsi que les subventions relatives à la masse salariale (ex : subvention ADEME pour les CEP). L'exercice 2019 a été marqué par l'opération relative aux CEE TEPCV qui ne sera pas reconduite en 2020.

II SECTION D'INVESTISSEMENT :

A. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le montant total des crédits ouverts dans le budget primitif au titre de l'exercice 2020 est de 15 542 000 € (13 637 000 € en 2019).

➤ *Chapitre 13 Les subventions d'investissement (75 000 €) :*

Ce chapitre comprend les remboursements des "trop perçu" sur les travaux d'extension au bénéfice des particuliers.

➤ *Chapitre 16 Le remboursement du capital de la dette (120 000) :*

La hausse des crédits ouverts s'explique par la souscription éventuelle d'un emprunt de 2 000 000 € au second semestre 2020.

➤ *Chapitre 20 Les immobilisations incorporelles (515 000 €) :*

Cette ligne budgétaire comprend les études nécessaires à la réalisation des investissements relatifs au réseau électrique (renforcement, sécurisation, extension, dissimulation...), à l'éclairage public, au réseau gaz, au déploiement des fourreaux de communications électroniques...

En outre elle intègre les subventions versées dans le cadre des appels à projet pour les bâtiments BBC et NBBC.

La diminution des crédits ouverts s'explique par la volonté de solder une partie des dossiers liés aux appels à projet avant de lancer une nouvelle campagne de subventionnement.

➤ **Chapitre 21 Les immobilisations corporelles (176 000 €) :**

Cette ligne budgétaire comprend les achats de matériel pour le SICECO. L'exercice 2020 verra le renouvellement d'une partie du parc de véhicule ainsi que le changement du mobilier de la salle de réunion.

➤ **Chapitre 23 Les investissements SICECO (12 461 000 €) :**

Cette ligne budgétaire comprend les investissements relatifs au réseau électrique (renforcement, sécurisation, extension, dissimulation...), à l'éclairage public, au réseau gaz, aux infrastructures de recharge de véhicules électriques et au déploiement des fourreaux de communications électroniques.

En outre le lancement des travaux de rénovation du bâtiment sera réalisé au second semestre de l'exercice.

➤ **Chapitre 27 Les participations financières (200 000 €) :**

Cette ligne budgétaire comprend les apports du SICECO en capital ou en comptes courants d'associés dans la SEM dans le cadre du déploiement des projets de cette dernière (Parc éoliens, photovoltaïque toiture, hydroélectricité, méthanisation...).

B. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le montant total des crédits ouverts dans le budget primitif au titre de l'exercice 2020 est de 17 628 075 € (13 637 000 € en 2019).

➤ **Chapitre 10 dotations, fonds divers et réserves (2 300 000 €) :**

Cette ligne budgétaire comprend la récupération du montant de TVA payé par le SICECO sur les travaux d'éclairage public payés en N-1 ainsi que la prise en compte de l'excédent de fonctionnement capitalisé (mise en réserve des excédents de fonctionnement de N-1 pour financer le besoin d'investissement).

Le dossier de récupération de TVA n'ayant pas pu être finalisé avant la clôture des comptes, la perception de la TVA 2019 sera réalisée en 2020.

➤ **Chapitre 13 Subventions et participations (6 592 000 €) :**

Cette ligne budgétaire comprend notamment les subventions obtenues au titre du FACE, de l'article 8, du dispositif PCT (Part Couverte par le Tarif) ainsi que la participation des communes et des EPCI aux travaux.

Les hypothèses retenues pour le budget 2020 sont les suivantes :

- Stabilité de l'article 8 à 550 000 €,
- Stabilité de la PCT à 230 000 €,

- Participation des communes calculée en fonction des prévisions de travaux et des taux de financements,
- L'évolution du FACE a été calculée en fonction des variations prévisibles des différents programmes éligibles. Toutefois l'enveloppe globale FACE est amenée à être réformée afin de prendre en considération le financement de la transition énergétique.

➤ **Chapitre 16 Emprunts (2 000 000 €) :**

Cette ligne budgétaire comprend les emprunts souscrits au cours de l'année sur le budget principal. Un emprunt de 2 000 000 € devrait être souscrit au second semestre 2020.

➤ **Chapitre 27 Autres immobilisations financières (1 250 000 €) :**

Cette ligne budgétaire comprend les reversements de TVA effectués par ENEDIS dans le cadre du contrat de concession.

III POINT RELATIF AU BUDGET DE LA REGIE « COTE D'OR CHALEUR » :

L'exercice 2019 aura été marqué pour ce budget annexe par la construction et la mise en production du réseau de chaleur de Bligny-sur-Ouche.

En ce qui concerne 2020, l'exercice budgétaire sera marqué par :

- La production sur une année complète du réseau de chaleur de Bligny-sur-Ouche,
- L'obtention des résultats de la consultation des entreprises pour les projets de Saulieu qui, en cas de retour positif, pourrait entraîner la construction et la vente de chaleur pour des montants estimés à ce jour à 985 000 € HT pour Saulieu.

La réalisation de ces projets en cas de faisabilité technique et économique nécessiterait la mobilisation de forts volumes d'emprunts pour la réalisation effective des travaux.

Comme pour le réseau de chaleur de Bligny-sur-Ouche, la souscription des emprunts serait réalisée de la manière suivante :

- Souscription d'un prêt sur 20 ans calculé sur la durée d'amortissement du réseau de chaleur,
- Souscription d'un prêt relais sur 3 ans dans l'attente du versement des subventions liées à la réalisation des réseaux de chaleur.

Les montants des emprunts pour le réseau de chaleur de Saulieu ainsi que le coût estimatif des travaux ont été intégrés au budget primitif du budget annexe.